

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 MAI 2015
18 heures – Vichy Val d'Allier

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. BOUARD – C. CATARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – C. PAGLIA, Conseillers Communautaires

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme et M. J. JOANNET - M. MORGAND, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J. S. LALOY, Vice-Président.



**N° 1 – TANSACTIONS FONCIERES ENTRE VVA ET SES COMMUNES MEMBRES –
CESSION DE PARCELLES POUR LEUR CLASSEMENT EN VOIE COMMUNALE –
CUSSET – INFORMATION SUR UNE RECTIFICATION D'ERRUER MATERIELLE**

Vu la délibération n° 2 A/3 du Conseil Communautaire du 6 février 2014 décidant de céder au profit de la commune de Cusset, un certain nombre de parcelles, au prix de 1€, pour leur classement en voirie communale et considérant l'existence d'une erreur matérielle (manque de 5 m²) dans la liste des parcelles concernant l'Avenue de la Liberté et le souhait du contrôle de légalité, compte tenu du changement de la composition de l'Assemblée délibérante et donc du Bureau communautaire, que cette instance en soit informée, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, prend acte de la rectification de l'erreur matérielle (ajout de 5 m² portant superficie totale à 15 910 m²).

**N° 2 – BATIMENTS – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LE
SDE 03 ET VICHY VAL D'ALLIER POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE**

Devant l'intérêt pour Vichy Val d'Allier de confier au coordonnateur du groupement (SDE03) les missions de mise en concurrence, d'attribution, de signature et de notification des marchés et considérant la faible participation aux frais de gestion du coordonnateur (≤ 200€TTC/marché sur la durée du marché), **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité :

- approuve le principe d'adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité dont le coordonnateur sera le SDE 03,
- approuve la convention constitutive du groupement,
- autorise le Président de Vichy Val d'Allier ou le Vice-Président délégué aux bâtiments à signer ladite convention.

N° 3 – DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – PRINCIPE D'ADHESION A LA DEMARCHE DE CREATION D'UN CENTRE DE TRI SIMPLIFIE PORTE PAR LE SICTOM NORD ALLIER

Considérant que le projet prévoit la création d'un centre de tri simplifié d'une capacité supérieure à 15 000 tonnes, permettant une maîtrise des coûts par le pouvoir public, notamment par la possibilité d'obtenir des subventions importantes (6M€ sur un projet de 9,6M€) et qu'il présente un intérêt pour le territoire, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, approuve le principe d'adhérer à la démarche de création d'un centre de tri simplifié sous réserve de lever les interrogations suivantes :

- 1/ une adhésion effective pour Vichy Val d'Allier dans tous les cas postérieure à 2018,
- 2/ la question des coûts doit être traitée prioritairement et fera l'objet d'une nouvelle validation par Vichy Val d'Allier
- 3/ la gouvernance et le montage juridique et technique restent à affiner et devront faire l'objet d'une nouvelle validation par Vichy Val d'Allier.

Mandat est donné au Président ou au Vice-Président délégué pour signer tous les documents contractuels liés aux présentes décisions.

N° 4 – ASSAINISSEMENT – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EAUX USEES 2015 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Devant la nécessité d'accompagner les projets des communes, de respecter et d'anticiper la réglementation environnementale et de desservir des zones denses d'habitat en assainissement collectif et considérant les propositions faites par la commission assainissement du 23 mars 2015, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le programme d'investissement élaboré par la commission selon le tableau suivant :

Projets EU - LISTE PRINCIPALE			
Commune	Type projet	Intitulé du projet	Montant des travaux (€ HT)
CREUZIER LE NEUF	Extension réseaux	Le bourg 2 ème tranche	120 000
CREUZIER LE VIEUX	Réhabilitation réseaux	Programme voirie 2015	50 000
ESPINASSE VOZELLE	Extension réseaux	Rues des écoles, 20 mai 1829 et rte de Vendat T1	215 000
HAUTERME	Extension réseaux	Les caïres bas	130 000
MAGNET	Extension réseaux	Rte de St FELIX	55 000
MARIOL	Extension réseaux	Les audins-les plans T1	105 000
SEUILLET	Extension réseaux	Rue de l'auditoire	21 000
ST GERMAIN DES FOSSES	Réhabilitation réseaux	CCAB - T2015	100 000
St REMY en ROLLAT	Réhabilitation réseaux	Centre bourg T2	220 000
ST YORRE	Extension réseaux	Raccordement lotissement	30 000
VENDAT	Extension réseaux	Rue du Bel air	15 000
VENDAT	Extension réseaux	rue des basses Landes	10 000
VICHY	Réhabilitation réseaux	Rue de Flandres	15 000
VVA	Réseaux	IMPREVUS	5 415
		SS-TOTAL RESEAU	1 091 415
CUSSET	STEP	Suppression STEP des grivats	300 000
SERBANNES	Extension réseaux	réseau EU avec transfert des eaux usées du Jaunet vers STEP Vichy via Bellerive	1 423 000
VVA	SD EU	Mise en œuvre métrologie (études et tx)	138 000
VVA	Exploitation	EXPLOITATION (STEP, PR)	1 463 900
VVA	Exploitation	BCHTS EU	220 000
VVA	Réseaux	ACQUISITIONS FONCIERES	50 000
VVA	Réseaux	IMPREVUS	5 415
		SS-TOTAL RESEAU	1 091 415
		SS-TOTAL STEP	1 423 000
		SS-TOTAL SD EU 2015	138 000
		SS-TOTAL EXPLOITATION	1 683 900
		TOTAL GENERAL	4 336 315

- de solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département pour chacun de ces projets,
- décide de lancer dès à présent les consultations relatives aux projets correspondants tant pour les missions de maîtrise d'œuvre et contrôles divers (compactage, étanchéité, levés topographiques, ...) qu'ensuite pour les travaux,

Mandat est donné mandat au Président ou au Vice-Président délégué pour signer tous les documents contractuels liés aux présentes décisions,

N° 5 – EAUX PLUVIALES – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EAUX PLUVIALES 2015 – ADOPTION DU PROGRAMME ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Devant la nécessité de réaliser des travaux ayant pour objet de collecter et/ou de stocker et/ou de traiter les eaux pluviales, travaux destinés à compléter les réseaux et équipements dans les communes membres de Vichy Val d'Allier et considérant les propositions faites dans ce sens par la commission

d'assainissement du 23 mars 2015, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, approuve le programme d'investissement selon le tableau ci-dessous, comprenant une liste principale d'opérations,

Projets de réseaux EP 2015 - LISTE PRINCIPALE		
Commune	Intitulé du projet	Montant des travaux (€ TTC)
ABREST	Rue du champ des varennas (enrobés)	7 000
BELLERIVE	rue Isidore THIVRIER	45 000
CHARMEIL	Mise en séparatif (2ème tranche)	30 000
CREUZIER LE VIEUX	Programme voirie 2015	30 000
CUSSET	Rte de Charmeil	50 000
LE VERNET	Rue des chasseurs	60 000
ST GERMAIN DES FOSSES	CCAB - T 2015	200 000
ST REMY en ROLLAT	Mise en séparatif	50 000
SERBANNES	CCAB - T 2015	45 000
VICHY	Rue Antoine Jardet	45 000
VICHY	Rue de Flandres	40 000
VICHY	Rue du Maréchal Foch	180 000
VVA	BRANCHEMENTS EP	120 000
VVA	IMPREVUS	50 320
	TOTAL (hors Branchement)	832 320
	BUDGET €TTC	832 320

et décide :

- de demander ou d'actualiser selon les cas, les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de l'Allier pour chacun des projets,
- de confier aux services communautaires et au Vice-Président délégué à l'assainissement le soin d'engager les travaux correspondants à hauteur des crédits disponibles et le cas échéant de l'autoriser à substituer des opérations de la liste secondaire à celles de la liste principale (la commission n° 4 sera informée)
- de décider de lancer dès à présent les consultations relatives aux projets correspondants tant pour les missions de maîtrise d'œuvre et contrôles divers (compactage, étanchéité, levés topographiques, ...) qu'ensuite pour les travaux,

Mandat est donné au Président ou au Vice-Président délégué pour signer tous les documents contractuels liés aux présentes décisions,

N° 6 – SPORT – TARIFICATION PISCINES CUSSET, SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES, SAINT-YORRE

Devant la nécessité de réviser les tarifs des divers services de la Communauté d'Agglomération, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs à compter du 30 mai 2015 pour les piscines de Cusset, Saint-Yorre et Saint-Germain des Fossés dans les limites fixées par le Conseil Communautaire le 9 Avril 2015.

Le Président,

Claude MALHURET